




LEGENDE

 Bande déclarée d'utilité publique du projet
Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13

 zones urbaines
(U)


 zones à
urbaniser (AU)

 zones agricoles
(A)


 Secteur
Aair

secteur N forêts
secteur Ns station d'épuration
secteur Ah/Nh réhabilitation,
extension de l'existant
secteur Ag/Ng construction, réhabilitation,
extension de l'existant


 zones naturelles
et forestières (N)

 secteurs à
risque
d'effondrement
de terrain

les sites à risque d'effondrement de terrain
feront l'objet de secteurs désignés par
un indice m ajouté au nom de la zon
dans laquelle ils sont situés
(exemple UA devient Uam)

 EBC

les Espaces Boisés classés (EBC) correspondent
aux boisements, alignements d'arbres et arbres
isolés remarquables classés en fonction de
l'article L130-1 du code de l'urbanisme

 secteurs
inondables

les sites inondables feront l'objet de secteurs
désignés par un indice i ajouté au nom
de la zone dans laquelle ils sont situés
(exemple Ua devient Uai)

3 9 3 4 8 0

Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'Etat
26 SEP. 2017

Le Préfet


QUEVREVILLE LA POTERIE



PLU PLAN DE ZONAGE

Plan de zonage après mise en compatibilité
avec la déclaration d'utilité publique
du Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13*
Ce plan ne vaut que pour les zonages
modifiés par la MECDU

échelle 1 / 3 500

* Ce plan n'est pas opposable en dehors de la bande déclarée d'utilité publique